

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 12

Artikel: Harmonie lausannoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207667>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à la cave tirer une goutte de vin. Sa bouteille était à moitié pleine quand tout à coup il se souvint que son beurre pourrait bien brûler dans la poêle. Il remonta à l'instant et trouva en effet son beurre flambant. « Mâtin de mâtin ! » dit-il. Mais en ce moment, son vin lui revint à l'esprit et il redescendit au galop à la cave où il avait laissé le robinet ouvert. Le tonneau était vide et le vin épanud par terre. « Mâtin de mâtin ! », dit-il. Et, pour faire disparaître les traces de sa bêtise, il alla chercher le sac de farine et le vida sur le vin. Puis il apporta les douze poussins de la poule couveuse et voulut les forcer à manger la bouillie au vin. Mais les poussins n'y touchèrent mie. « Mâtin de mâtin ! dit le tabeuou. Je vous y forcerai ! » Et, faisant la couveuse pour appeler les petits, il s'assit dessus et les écrasa.

» Quand sa mère vit tous les dégâts de son benêt de fils, elle le gronda : « Espèce de fou que tu es, tu ne sais rien faire. La prochaine fois, je resterai à la maison et c'est toi qui iras à la foire. »

Le lundi suivant, elle envoya donc son garçon acheter des aiguilles au marché. Comme il rentrait le soir, il se sentit fatigué et se coucha sur une meule de foin qui était par là. Mais les aiguilles l'embarrassaient : il les jeta dans le foin et, à son réveil, ne put naturellement les retrouver. « Mâtin de mâtin ! », dit-il, et il s'en fut chez sa mère qui le reçut de belle façon : « Idiot que tu es, ne pouvais-tu piquer les aiguilles dans ta manche ? Tu les aurais retrouvées ! Lundi prochain, tu retourneras à la foire et tu m'achèteras un trident. »

Le tabeuou obéit. Il marchanda un beau trident et, se souvenant de la recommandation de sa mère, planta l'outil dans sa veste neuve, quand il voulut dormir. A la maison, nouvelle et violente gronderie : « Ane que tu es, n'aurais-tu pas pu couper un manche dans la haie et porter le trident sur l'épaule. Quel benêt de fils j'ai là ! Enfin tu essayeras encore une fois et tu m'achèteras un cochon ! »

On devine la suite. Le tabeuou achète son porcelet, taille un bâton, l'enfonce dans le derrière du pauvre animal, le charge sur son épaulé et rapporte à sa mère une bête crevée. Colère de la paysanne, qui l'envoie une dernière fois au marché querir une chaudière. Le garçon, croyant bien faire, attache son emplette à une corde et revient au logis en traînant sur les cailloux une chaudière dont il n'en reste plus que l'anse. Cette fois, la mère n'y tient plus : « Fou, âne, benêt, idiot, « tabeuou » que tu es ! » criait-elle, et elle lui flanqua une rosée exemplaire.

Et elle ne l'a plus envoyé à la foire.
(*Démocrate de Delémont.*) Jean DELAVANNE.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

La musique bon marché.

ON parlait musique entre profanes.

La discussion roulait sur les compositions modernes.

— Moi, disait l'un, je n'aime que cette bonne vieille musique, claire, limpide, mélodique, facilement compréhensible. Je n'ai jamais pu admirer les harmonies compliquées et ténèbreuses, les rythmes heurtés, l'orchestration touffue et chaotique, chers aux disciples du maître de Bayreuth.

— Les dilettantes, insinuaï-je timidement, affirment toutefois qu'une mélodie trop clairement dessinée fatigue l'esprit. A la seconde audition, elle fait moins plaisir ; à la troisième elle n'est plus qu'une inerte « Scie ». Une œuvre moins mélodique au premier abord, procure, au contraire, plus on l'entend un plaisir grandissant, car on en pénétre mieux à chaque nouvelle audition les beautés cachées.



— Allez-vous me dire que Mozart soit jamais « Scie ». Le voilà, le maître éternel ! La voilà, la musique telle que je la comprends !

Je n'osais souffler mot, regrettant mon imprudente objection.

Mais mon interlocuteur était lancé.

— Ah parlez m'en, continua-t-il, de votre musique moderne :

A la première audition on n'y comprend goutte et l'on s'ennuie fort et ferme. La seconde fois, l'effet produit est tout au plus un peu moins désagréable. La troisième, on commence à deviner — qu'à la longue — on pourrait — peut-être — trouver du plaisir à cette harmonie tourmentée. Cette impression se confirme à la quatrième épreuve, et à partir de la cinquième seulement on trouve l'œuvre intéressante.

Franchement, il me paraît que c'est dur de devoir subir quatre auditions pénibles pour se préparer au plaisir de comprendre...

Ah ! rendez-nous notre vieille musique limpide et mélodique. C'est encore la plus agréable, la plus prenante, celle qui parle le mieux au cœur.

Elle a encore un autre avantage : N'est-il pas ruineux d'acheter quatre billets de concert dans l'espoir d'arriver à comprendre la cinquième fois ? Avec la musique vieille-école on a ce plaisir dès la première audition. A notre époque de « vie chère » n'est-ce point là un argument essentiel ?

Aussi, vive la musique économique !

BERT-NET.

Harmonie lausannoise. — Cette société a donné jeudi, au temple de St-François, sous la direction de M. Baudoïn et avec le concours de M. A. Dénéréaz, organiste, M. P. Bally, baryton, et l'Union chorale, un concert très goûteux. Ce soir, samedi, elle dansera au Casino-Théâtre. Bal costumé, je vous prie. On ne s'y ennuiera pas.

AUX DRAPEAUX !

En bonne terre.

NOTRE appel en faveur de la résurrection des drapeaux de nos villes et villages vaudois est tombé en bonne terre. L'idée germe ; elle fait son chemin. De toutes parts, nous arrivent les félicitations et les encouragements. Bien mieux, à côté de ces encouragements platoniques, il en est de plus précieux encore, telle la lettre ci-dessous, que nous adressa un de nos compatriotes, fixé à Genève.

* * *

« Genève, le 20 mars 1911.

» Désireux de donner suite aux deux articles parus dans les colonnes du *Conteur*, au sujet des drapeaux de nos villes ou localités, permettez-moi d'apporter, en qualité de citoyen vaudois, ma petite pierre à l'édification de ce monument patriotique, inspiré par le respect des choses du passé.

» En effet, il suffit de fermer un instant les yeux pour se représenter, en une de nos manifestations cantonales, l'effet produit par ces centaines d'étendards, flottant fièrement au vent et laissant voir dans leurs plis soyeux les diverses armoiries de nos villes et villages.

» Ce serait non seulement une heureuse reconstitution de l'art héraldique de notre canton, mais encore une précieuse leçon d'histoire instructive pour nos enfants et les générations futures, que la réapparition de ce volume de soie dont chaque commune constitue un feuillet.

» A l'œuvre donc ; faisons-nous un devoir, pendant qu'il en est temps encore, de sauver de la désuétude ces armoiries léguées par nos aïeux, et dont chacune a son histoire ; et bientôt nous les verrons, de leurs devises et de leurs couleurs, chatoyer joyeusement sous notre beau ciel de liberté.

» En conséquence, je me fais un plaisir de mettre gratuitement mes pinceaux et mon hum-

ble savoir à la disposition des premières localités ou de leurs municipalités qui y auront recours. Il leur suffira de me faire parvenir les documents qu'ils possèdent encore concernant leur armorial, signes, devises, ornements ou attributs, et je leur retournerai un projet ou maquette en couleurs, prêt à être définitivement exécuté.

» Merci, *Conteur*, pour ton hospitalité !

» H. SCHMIDT,

» Artiste peintre, Coulouvrière, 32. »

LÈ DOU BESSON

STASSE l'è dza vîlhie. Ie s'è passâie lâi a gran-tenet, dau temps dâi batse, dâi krutse, dâi pot, dâi crignoline... et dâi brave dzein. Adan, l'è lè menistre que fâsant lè pétabosson, l'écrivant lè mort, lè mariâdzo, lè z'einfant que l'avant ètâ fê : po bin dere, l'écrivant tot cein que se preseintâve.

Dein onna cououna bin llien d'ice, dein lo payi derrâ, iô lè renâ se baillant la bouna né, ie démorâve onna bin galëza pernetta, la Luise à Pierro, que l'avâi bin fam de sè maryâ avoué on galé valotett, que l'étâi son vesin. L'avant dza écrit lau z'annonce, et lo menistre lè z'avâi liesse trâi demeinze doureint ào pridzo. Mâ n'étant pas oncora maryâ, l'atteindant que clli menistre vînye tant que vê leu, por cein que l'étant referri et que lo menistre lè volâvye maryâ à l'ottô. Tandu ci temps, la fêmala vin mâlado. Qu'avâi te ? Lo se pas ào justo, mâ sè met à bramâ : « La sadze-fennna ! La sadze-fenna ! » (Mè mouso que clia serpeint n'avâi pas adi droumâ tota soletta.) La sadze-fenna vint dan justo ào momeint iô lè fêmalla mettâi ào mondo on puchéint biau valotett, que ma fai tot lo mondo fut bin ébahia et motset, dû que n'étai pas maryâie.

Justo à sti momeint, lo menistre passâve et vegnâi po lo maryâdzo. Prau su que voudrâ pas reveni, démorâve trâo lliene. Firant dan à queri l'èpao et vê lo lhâ de la fêmalla, — et vê lo poupou — lo maryâdzo fut fê et lo menistre s'en va, tandu que l'èpao et la biau-pâre allâvant bâire quartetta, ào pâilo découte.

On quart d'hâora apri, vaitcé que la sadze-fenna châote vers leu :

— Vo sède pas, que dit, i'en reveint oncora ion.

— De quie ? que fâ l'èpao tot épouâirf.

— De bouïbo, on biau gran de café. — Vo z'ai lo par ora.

Vo laiso à dévenâ quemet l'èpao et lo biau-pâre fasant on grand nâ. Avressant on mor quemet onna batoille. Dou ein on iâdzo ! tè ronzâi pi ! qu'on poussé lâi allâ tsau dou ! Dou besson ! Sacré Luise !

Ora, dite-mè vâi, elliau dou besson, n'ant pas ti lè dou lo mîmo nom : lo premi dusse portâ lo nom de la mère — du que l'a été fê devant lo maryâdzo — et l'autre clli dou père, du que l'a été fê aprî ; lo premi besson lè on basquelion, l'autre, on *légitime*, quemet ie diant lè pétabosson : lo premi lè on eïnfant dou côté gautse, l'autre dou bon côté. Sacré Luise, fêre ein on iâdzo dou z'einfant que l'ant lo mîmo père et dou nom differeint ! Sacré Luise !

MARC A LOUIS.

LES JUIFS A CHILLON, EN 1348

PARLANT de la peste au Pays de Vaud, le *Conteur vaudois* a rappelé le procès des juifs à Chillon, brûlés vifs pour avoir, selon la croyance populaire, empoisonné les eaux à Thonon, à Montreux, à Châtel-Saint-Denis et autres lieux, dans le dessein de faire périr la chrétienté. Voici quelques détails sur cette affaire qui jette un triste jour sur les mœurs et l'état d'esprit des populations, en ces temps-là.

Le principal accusé était un chirurgien nommé